



## Rapports législatifs

### Québec

La première session de la trente-quatrième législature, dont l'ouverture a eu lieu le 28 novembre 1989, a été prorogée par proclamation du Lieutenant-gouverneur le mercredi 18 mars 1992 à 23 heures.

L'Assemblée nationale a tenu 185 séances au cours de cette première session, dont 4 séances extraordinaires. Les deux premières séances extraordinaires ont eu lieu les 30 août et 4 septembre 1990. Elles avaient pour but de discuter du conflit avec les autochtones à Châteauguay et à Oka, de l'administration de la TPS et de la réforme des taxes à la consommation, et d'instituer la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, mieux connue sous le nom de Commission Bélanger-Campeau. Les deux autres séances extraordinaires, tenues les 27 et 28 août 1991, ont été convoquées afin de permettre à l'Assemblée d'adopter le projet de loi 120, *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant d'autres dispositions législatives*, dont l'étude avait été suspendue à l'ajournement de juin afin de permettre aux parties en cause de régler un certain nombre de points en litige. Ce projet de loi, contenant plus de 600 articles, constitue une réforme globale de l'administration du régime de santé et de services sociaux au Québec.

L'Assemblée nationale a adopté également d'autres mesures législatives importantes. Le nouveau Code

civil du Québec, dont la réforme a été entreprise en 1955, est le résultat de nombreuses consultations à la suite desquelles un rapport global de l'Office de révision du Code civil fut déposé à l'Assemblée nationale en 1978. Au cours de la dernière décennie, l'Assemblée a procédé à l'étude de plusieurs projets de loi qui ont finalement constitué le projet de Code civil présenté à l'Assemblée en décembre 1990 et dont les 3 168 articles ont été sanctionnés en décembre 1991.

Parmi les autres projets de loi d'importance, il convient de mentionner ceux touchant les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, la pratique des sages-femmes, la taxe de vente du Québec et, enfin, la loi 150, *Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec*. Cette loi, qui découle du rapport de la Commission Bélanger-Campeau, prévoit la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec ainsi que la constitution de deux commissions spéciales. La première a pour mandat d'étudier toute question afférente à l'accession du Québec à la pleine souveraineté; la seconde doit apprécier toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle faite par le gouvernement du Canada et liant formellement celui-ci et les autres provinces.

Deux élections partielles ont été tenues au cours de cette première session. La première a eu lieu dans la circonscription électorale de Montmorency laissée vacante par la démission du député libéral, Yves Séguin, qui était également ministre du Travail et ministre du Revenu. Jean Filion du Parti Québécois a remporté la victoire. La seconde élection partielle

s'est déroulée dans la circonscription d'Anjou, qui était représentée par le député d'abord libéral puis indépendant, René-Serge Larouche, jusqu'à la démission de ce dernier. Le candidat vainqueur fut Pierre Bélanger du Parti Québécois.

### Trente-quatrième législature

Lors de l'ouverture de la deuxième session de la 34<sup>e</sup> législature le 19 mars 1992, S.E. l'honorable Martial Asselin, lieutenant-gouverneur, dont c'était la première allocution d'ouverture depuis son entrée en fonction le 9 août 1990, a d'abord souligné que, le 17 décembre prochain, il y aura exactement deux cents ans qu'était constitué à Québec un Parlement. Des activités auront lieu tout au cours de cette année afin de souligner le Bicentenaire des institutions parlementaires du Québec. Le Lieutenant-gouverneur a ensuite rappelé que le statut constitutionnel du Québec occupera une grande place dans les travaux de l'Assemblée nationale, et qu'il sera impératif de faire preuve d'une grande rigueur dans l'administration des fonds publics. Les principaux sujets que les parlementaires seront appelés à débattre seront le financement du régime de santé, l'amélioration du rendement du système d'enseignement, la mise en place d'une politique de développement de la main-d'oeuvre, le développement industriel, scientifique et technologique, les projets d'Hydro-Québec, l'exploitation et la protection des forêts, les conséquences de la mondialisation des marchés et la libéralisation du commerce, spécialement en ce qui

concerne le domaine de l'agriculture, l'environnement et la réglementation des déchets dangereux, la politique culturelle du gouvernement, les problèmes du réseau scolaire anglophone et les perspectives d'avenir de cette communauté au Québec et, enfin, la mise en place d'un plan de redressement pour la grande région de Montréal.

L'Assemblée a procédé du 24 mars au 7 avril 1992 au débat sur le discours d'ouverture prononcé par le Premier ministre, **Robert Bourassa**. Au cours de ce débat sept motions de censure furent présentées par l'opposition.

Le 24 mars 1992, le président du Conseil du trésor a déposé les crédits budgétaires du gouvernement pour 1992-1993. Ces crédits sont de l'ordre de 41 019 000 \$. Il s'agit d'un taux de croissance de 5,8 p. 100 par rapport aux prévisions budgétaires de l'année précédente. Les principales augmentations concernent les crédits alloués à la santé et aux services sociaux, à l'éducation et à la sécurité du revenu.

Au cours des mois de mars et avril 1992, les principaux sujets de discussion à l'Assemblée nationale, notamment lors de la période de questions, ont été l'évolution du dossier constitutionnel et la situation économique du Québec. Les parlementaires ont également abordé d'autres sujets d'actualité tels que le rapport Dunkel et les négociations du GATT, les conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, les effets appréhendés de la TVQ (taxe de vente du Québec, le pendant québécois de la TPS), notamment en ce qui concerne les industries culturelles et, enfin, le rôle du Centre d'analyse et d'information mis sur pied par le gouvernement à la suite des événements d'octobre 1970, qui a même fait l'objet d'une motion de censure.

L'Assemblée nationale a modifié son règlement à quelques reprises au cours de la dernière session. Les modifications permanentes touchent les commissions et les modifications pro-

visoires concernent, entre autres, l'horaire des travaux de l'Assemblée et de ses commissions parlementaires ainsi que certaines dispositions régissant les débats de fin de séance.

**Jean Bédard**

Secrétariat de l'Assemblée

### Activités des commissions

Au 24 avril 1992, les huit commissions permanentes ont tenu 94 séances totalisant 312 heures pour les mois de février à avril 1992. Cette période de l'année est habituellement consacrée à la tenue d'audiences publiques sur des mandats que l'Assemblée confie aux commissions et à plusieurs activités de contrôle et d'initiative parlementaires.

Au cours du trimestre, près de 50 p. 100 du temps de travail des commissions a été consacré à l'étude de projets de loi, dont quatre ont fait l'objet d'audiences publiques et 13 ont été étudiés article par article. Les commissions ont profité des vacances sessionnelles pour procéder à la vérification des engagements financiers des ministères et des organismes publics compris dans leur champ de compétence, puis ont entrepris, à la mi-avril, l'étude annuelle des crédits budgétaires. Au 30 avril, plus de la moitié de l'enveloppe de 200 heures allouée à cette fin a été écoulée.

Plusieurs mandats sont à signaler :

La Commission de l'aménagement et des équipements a reçu 31 mémoires et entendu 28 personnes et organismes dans le cadre de ses audiences publiques sur le projet de loi 412, *Loi sur l'Office de protection de l'environnement du Québec et modifiant diverses dispositions législatives*. La Commission a par ailleurs déposé le 9 avril 1992 un rapport final contenant 71 recommandations dans le cadre de l'étude, lancée par ses membres, de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. La Commission a

également déposé le 15 avril 1992 un rapport qui contenait neuf recommandations et qui constituait l'aboutissement d'un autre mandat d'initiative sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec.

La Commission des affaires sociales a tenu des audiences publiques sur le document intitulé «Un financement équitable à la mesure de nos moyens» et qui énonce les orientations gouvernementales en matière de financement du système de santé au Québec. Cinquante personnes ou organismes ont été invités par la Commission et trente-neuf ont été entendus. La Commission a aussi procédé à une consultation générale sur le projet de loi 408, *Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre* et sur le document intitulé «Partenaires pour un Québec compétent et compétitif». Quatre vingt-cinq mémoires ont été reçus et soixante-sept personnes ou organismes ont été entendus. La Commission a également mis la dernière main à son rapport concernant l'examen de la situation qui prévaut à la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain. Le rapport, déposé le 26 mars 1992, contient cinq recommandations.

La Commission du budget et de l'administration a principalement fait l'étude détaillée de projets de loi, dont le projet de loi 407, *Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal*. La Commission a par ailleurs procédé à l'étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques. Elle a entendu de plus le Vérificateur général du Québec dans le cadre de l'examen de son rapport pour l'année financière 1990-1991 et a instauré deux nouveaux mandats, l'un sur la modernisation de la fonction publique, l'autre sur l'examen des

comptes publics et l'imputabilité des fonctionnaires.

La Commission de l'économie et du travail a tenu des audiences publiques sur le projet de loi 185, *Loi modifiant la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*. Seize mémoires ont été reçus et douze personnes ou organismes ont été entendus.

La Commission a également étudié la proposition tarifaire d'Hydro-Québec pour l'année 1992.

La Commission des institutions a consulté six experts et procédé à l'étude détaillée du projet de loi 404, *Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives*.

La Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, la Commission de la culture et la Commission de l'éducation ont principalement concentré leurs travaux sur des activités régulières des commissions, telles que l'étude détaillée de projets de loi, la vérification des engagements financiers, l'étude des crédits budgétaires et l'interpellation, qui est un débat télévisé de deux heures au cours duquel un député de l'Opposition questionne un ministre sur un sujet d'intérêt public qu'il a choisi.

Il est à signaler toutefois que la Commission de l'éducation s'est donné deux nouveaux mandats, l'un sur l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Conseil supérieur de l'éducation, l'autre afin d'entendre le Groupe de travail pour les jeunes au sujet de son rapport intitulé «Un Québec fou de ses enfants».

Enfin, les deux commissions spéciales créées en vertu de la loi 150, *Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, ont également siégé au cours du trimestre.

La Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Qué-

bec à la souveraineté a tenu quatorze séances publiques afin d'entendre différents experts sur des thèmes déterminés par la Commission. Elle a également tenu huit séances de travail, dont deux à huis clos, portant sur l'orientation de ses travaux. La Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle a, quant à elle, tenu cinq séances publiques afin d'entendre divers experts.

Alain Major  
Secrétaire de commission

---

## Nouveau-Brunswick

---

Au cours des 34 premières journées de la 52<sup>e</sup> session de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, les députés ont élu une nouvelle présidente, modifié le Règlement, participé au débat sur le discours du Trône, reçu le rapport d'un comité spécial sur la Constitution, introduit une loi controversée, renvoyé une question de privilège, reçu le budget et examiné les prévisions budgétaires devant le comité des subsides avant de s'arrêter pendant une courte période le vendredi 1<sup>er</sup> mai.

Cette session, ouverte plus tôt que jamais en 25 ans, le 11 février 1992, s'est révélée unique en plusieurs sens. Pour la première fois dans l'histoire du Nouveau-Brunswick, les députés ont élu une femme, Shirley Dysart, députée de Saint-Jean-Parc, comme présidente. Pour la première fois, le Nouveau-Brunswick avait deux présidents adjoints ainsi que quatre partis et leurs chefs représentés à la Chambre, soit le Parti libéral, le Parti Confederation of Regions, le Parti progressiste-conservateur et le Nou-

veau Parti démocratique. En fait, pour la première fois depuis 1987, il y avait une opposition officielle élue sur le parquet de la Chambre en la personne du nouveau parti, le CoR. Pour la première fois également, une femme élue chef d'un parti politique (Elizabeth Weir, NPD, Saint-Jean-Sud) occupe un siège. Pour la première fois depuis 1982, la Chambre devait aborder une question de privilège.

### Discours du Trône

Le lieutenant-gouverneur, Gilbert Finn, O.C., dans la cinquième année de son mandat, a prononcé un discours du Trône promettant de renforcer l'économie de la province par les mesures suivantes : élaboration d'un livre vert sur la réforme fiscale pour discussion publique; des initiatives majeures destinées à recentrer et à rationaliser les services de santé et les services communautaires; l'engagement d'équilibrer le compte ordinaire sur quatre ans; des mesures permettant de freiner les pertes en taxes de vente et en revenus fiscaux à cause des achats transfrontaliers; la mise en place de centres de services gouvernementaux pilotes et la consolidation d'autres; des modifications à la *Loi sur les terres et les forêts de la Couronne* destinées à simplifier l'émission des baux sur les terres de la Couronne et à approuver la modification des limites des permis d'exploitation du bois; l'élaboration de politiques visant la création de 25 000 emplois au cours des quatre prochaines années; la mise sur pied d'une Assemblée du peuple invitant les habitants du Nouveau-Brunswick à travailler de concert avec les députés à trouver un consensus sur le renouvellement de la fédération canadienne et des mesures destinées à renforcer les liens entre les communautés anglaise et française de la province.

Le chef de l'Opposition, Danny Cameron (Confederation of Regions -



La nouvelle présidente est M<sup>me</sup> Shirley Dysart. Ancienne enseignante, M<sup>me</sup> Dysart a été élue en 1974 à la législature comme députée de Saint-Jean-Nord. Depuis 1978, elle représente la circonscription de Saint-Jean-Parc. M<sup>me</sup> Dysart est l'ancien chef par intérim de l'Opposition et a été le critique de l'Opposition en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de santé et de justice. Au cours de la 51<sup>e</sup> législature, M<sup>me</sup> Dysart était ministre de l'Éducation.

York-Sud) a déclaré que ce discours du Trône était un document plein de rhétorique vide et de promesses creuses et que les habitants du Nouveau-Brunswick «méritaient mieux qu'un document qui ne manifeste aucun intérêt pour nos nombreux chômeurs.» Il a souligné que le gouvernement prétendait soutenir l'excellence en éducation mais empêchait les jeunes d'obtenir de meilleurs services en gelant le financement des universités, en imposant des restrictions, en augmentant les frais de scolarité et en forçant les jeunes qui recherchent

certains services à quitter la province. Il rappelle l'intérêt de son parti pour la santé et le bien-être des Néo-Brunswickois, pour la protection de la structure agricole familiale, la mise en oeuvre de programmes permanents destinés à protéger l'environnement et suggère d'imposer une méthode de compensation aux frais de l'utilisateur pour contrebalancer le mauvais état du système de transport de la province. Le chef de la loyale opposition de sa Majesté ajoute que, pour faire face à la crise économique, son parti a l'intention de faire enquête sur le coût

de la dualité et de trouver des solutions aux dépenses inutiles qu'elle engendre.

### Modifications du Règlement et questions de procédure

Après avoir modifié le Règlement le 18 février 1992, la Chambre a nommé deux présidents adjoints qui étaient en même temps présidents du comité plénier de la Chambre : **Michael Mckee** (Libéral - Moncton-Nord) et **Reginald MacDonald** (Libéral - Bay du Vin). D'autres modifications du règlement ramènent la durée des déclarations des députés d'une minute et demie à soixante secondes.

### Comités

L'un des deux comités spéciaux nommés le 18 février 1992, le Comité spécial de la Constitution avait pour mandat de rechercher l'opinion du public, y compris de l'Assemblée du peuple, sur le rapport de la *Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien* publié le 1<sup>er</sup> janvier 1992 et de faire rapport à l'Assemblée législative le 31 mars 1992. Cette commission de tous les partis, présidée par **Bernard Thériault** (Libéral - Caraquet), a tenu six journées d'audiences publiques en février et reçu les mémoires ou les interventions de plus de 50 personnes ou groupes. Les 14 et 15 mars, la Commission parrainait une Assemblée du peuple qui attirait 60 délégués représentant un véritable échantillonnage des groupes et organismes sociaux, économiques et culturels de la province. Les membres de la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien ont participé à cette Assemblée du peuple et échangé leur opinion sur les questions constitutionnelles avec les délégués et les membres du Comité.

Dans son rapport final à la Chambre le 27 mars 1992, le Comité spécial de la Constitution abordait plusieurs

thèmes majeurs : le défi du Canada et une clause Canada reflétant ses valeurs et ses caractéristiques fondamentales; les programmes nationaux; l'union économique; le partenariat linguistique; les questions autochtones et la réforme des institutions canadiennes.

Le Comité a appuyé la recommandation de la Commission d'accepter la notion de «société distincte» pour le Québec, la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des autochtones et la réforme du Sénat. Il s'est également prononcé en faveur de la recommandation de la Commission sur la protection constitutionnelle des deux communautés linguistiques de la province :

- Que la Constitution soit modifiée pour inclure une clause reconnaissant l'égalité de statut, des droits et des privilèges des communautés linguistiques francophone et anglophone du Nouveau-Brunswick et que cette égalité comprenne notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à la protection et à la promotion de ces communautés.

Le 7 avril, au terme de cinq heures de débats, souvent dominés par la question linguistique, et deux votes par appel nominal, la Chambre adoptait une motion de concurrence avec les recommandations du Comité et acceptait que ces recommandations servent de base aux négociations du Nouveau-Brunswick au cours de la ronde actuelle de discussions constitutionnelles.

Peu après, l'opposition officielle présentait une motion en faveur d'un référendum constitutionnel en ces termes :

- QUE l'Assemblée législative demande au gouvernement du Canada de tenir un référendum à l'échelle du pays sur les changements constitutionnels;

- QUE, si un référendum national est tenu, un vote majoritaire de la population du Nouveau-Brunswick à ce référendum soit considéré par le gouvernement du Nouveau-Brunswick comme la position de la province du Nouveau-Brunswick sur les propositions constitutionnelles;
- QUE, si un référendum national n'est pas tenu, le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisage de tenir son propre référendum pour déterminer les désirs de la population du Nouveau-Brunswick avant de ratifier toute proposition constitutionnelle définitive du gouvernement fédéral.

La motion était inscrite au Feuilleton et Avis pour étude le 12 mai.

Le Comité spécial sur l'union économique des Maritimes est nommé avec pour mandat de rechercher l'opinion du public dans le débat sur le document de discussion de mai 1991, *Challenge and Opportunity* (Défis et perspectives), et de présenter des recommandations à l'Assemblée législative avant le 29 mai 1992.

Le Comité, présidé par **James E. Lockyer, C.R., C.D.** (Libéral - Moncton-Ouest) a tenu des réunions publiques les 15 et 22 avril 1992 et prépare actuellement son rapport final à la Chambre.

#### **Budget des immobilisations**

Le 25 février, le ministre des Finances, **Allan Maher** (Dalhousie), présente son budget des immobilisations pour l'année financière 1992-1993. Les dépenses budgétaires seront maintenues au niveau d'environ 335 millions de dollars de 1991-1992, envoyant de ce fait un message positif à l'industrie de la construction, qui se débat avec la baisse actuelle de l'activité économique. Les dépenses budgétaires comprennent 57,3 millions en dépenses d'immobilisations pour améliorer et

équiper les écoles, 19,5 millions pour l'environnement, 45,2 millions pour la santé, 8,4 millions pour les campus universitaires et 22 millions pour la Corporation de développement régionale, ce qui comprend le financement des engagements du gouvernement envers le nouveau Centre civique de Saint John. L'infrastructure routière reste prioritaire, y compris la poursuite de l'aménagement d'un tronçon à quatre voies de la Transcanadienne ainsi que d'autres routes de pénétration et de routes rurales. Un total d'environ 197,3 millions de dollars est mis de côté pour le ministère des Transports.

#### **Question de privilège**

Le 28 février, **Beverly Brine** (Confederation of Regions - Albert) soulève une question de privilège à la Chambre au sujet de la politique de la législature de ne pas traduire les mémoires déposés devant les Comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative. M<sup>me</sup> Brine estime que la décision de ne pas lui fournir la traduction anglaise de tous les mémoires présentés au Comité spécial de la Constitution affecte sa capacité d'exercer son mandat de membre du Comité.

En acceptant de renvoyer la question devant le Comité permanent des privilèges, la présidente Dysart estime que l'affaire constitue un cas prima facie de violation de privilège et qu'elle avait été soulevée le plus rapidement possible. [Note de la rédaction : Le Comité étudie la question le 12 mai et recommande le 15 mai à l'Assemblée de porter cette question à l'attention du Comité d'administration de l'Assemblée législative.]

La Chambre ajourne pour une période de trois semaines et reprend ses travaux le 25 mars.

#### **Budget**

Avant de présenter son budget principal des dépenses, le

gouvernement a annoncé d'importants changements dans le domaine de la santé avec le dépôt, par le ministre de la Santé et des Services communautaires, **Russ King** (Fredericton-Sud), d'un aperçu de la stratégie gouvernementale intitulée *A Health and Community Services Plan for New Brunswick* (Régime de santé et services communautaires pour le Nouveau-Brunswick), à propos de laquelle le ministre déclarait qu'elle «aurait sans conteste un effet bénéfique sur la santé et le bien-être de nos citoyens tout en diminuant le fardeau des contribuables».

Le plus important des changements annoncés était le remplacement des cinquante et une commissions des centres hospitaliers et de la santé actuels par huit commissions régionales. Parmi les autres changements, on peut mentionner : la réduction globale de 210 lits dans 13 hôpitaux petits et moyens, ce qui porte la proportion à 5,1 lits pour 1 000 personnes et le rapproche du rapport national de 4,6 lits; la perte nette de 273 emplois à plein temps; l'extension à l'ensemble de la province d'un programme de services hospitaliers extra-muros et de points d'entrée uniques d'ici deux ans, le programme de prestation des médicaments aux personnes âgées n'étant touché «qu'en dernier recours».

Le plan de restructuration du régime de santé arrivait à peine un mois après l'annonce du programme gouvernemental destiné à finaliser les modifications au système d'enseignement, dont les districts scolaires passeront de 42 à 18.

Le 31 mars 1992, le gouvernement présentait son budget principal des dépenses et reconnaissait, pour la première fois depuis 1988-1989, un déficit de 135 millions de dollars dans son compte ordinaire. **Alan Maher** (Dalhousie), ministre des Finances, déclarait : «...le gouvernement a accepté la nécessité de créer un déficit cette année dans le compte ordinaire ... parce que la fragilité de l'économie ne

permettrait pas de procéder à des coupures supplémentaires et que de modestes investissements pourraient, en fait, stimuler la reprise économique. L'objectif global de ce budget, déclarait-il, est d'accélérer une reprise fragile de l'économie; d'éviter de nouveaux impôts et de permettre de modestes réductions stratégiques des impôts; de réduire le déficit de l'année venant de se terminer et d'introduire un programme d'investissements en capital qui permettrait de stimuler davantage l'économie et de créer de nouveaux emplois. Le budget de 4,1 milliards permet de rationaliser les services gouvernementaux, d'établir une politique responsable en matière de salaires, de fournir les services de la meilleure façon à tous les habitants du Nouveau-Brunswick et de protéger ceux qui sont les plus vulnérables».

Parmi les mesures particulières, notons : la coupure des taxes sur l'essence, le tabac et le vin vendu aux établissements ayant un permis; l'accord avec le gouvernement fédéral pour collecter à la frontière américaine les taxes sur l'alcool et le tabac; l'augmentation des droits de permis et des amendes aux véhicules motorisés; l'absence de politique de gel des salaires remplacée par une politique de restrictions de deux ans; l'augmentation approximative de 2 p. 100 du montant des prestations de bien-être social; l'élimination de 749 emplois de fonctionnaires à plein temps par l'érosion des effectifs et les retraites prématurées et l'apport de 50 millions de dollars consacrés à la création d'emplois.

Le critique aux finances de l'Opposition, **Brent Taylor** (CoR - Miramichi-Sud-ouest) a répondu en ces termes : «Ce budget ne laisse aucun espoir aux gens du Nouveau-Brunswick ... Ce budget est la preuve que le gouvernement n'a aucun plan véritable pour l'avenir. Le seul plan que nous ayons vu jusqu'à maintenant est de se donner plus de pouvoirs et d'en donner moins au public en général, en

particulier dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick». Il prétend que ce budget n'était pas complet, qu'il omettait d'autres aspects de la politique budgétaire du gouvernement qu'on ne retrouvait pas dans le discours et qu'il était constitué en grande partie par les mesures que le gouvernement s'appretait à imposer au peuple du Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la prétention du gouvernement de consulter le peuple dans le processus budgétaire, il affirmait que «le public n'avait pas réellement la possibilité de jeter un coup d'oeil à l'ordre du jour caché du gouvernement. Cet ordre du jour secret comprenait les coupures dans le secteur des hôpitaux et bouleversait le système des commissions scolaires démocratiquement élues».

M. Taylor s'en est pris à la mise en oeuvre d'un programme pour voter sur les affectations budgétaires par ministère plutôt que par programme, ce qui permettait aux fonctionnaires, sans autorisation préalable du Conseil de gestion, de transférer des fonds d'un compte de dépenses ordinaire à un autre lorsque les montants ne dépassaient pas 15 p. 100 du budget du programme ou 200 000 \$, selon le moindre de ceux-ci. Il estimait que les députés de l'Assemblée législative devraient être les derniers gestionnaires responsables des dépenses gouvernementales et demandait instamment au gouvernement d'en revenir à l'ancienne procédure consistant à voter les dépenses ministérielles programme par programme. Il concluait ses remarques en présentant une motion de censure qui a été battue par la suite.

### Faits saillants législatifs

Actuellement, 55 projets de loi ont été présentés par le gouvernement et 19 ont reçu la sanction royale.

En présentant le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur les hôpitaux publics*, le gouvernement introduisait

de profondes modifications au régime de santé de la province. Ce projet de loi, qui conférait une autorité législative à la proposition du gouvernement d'amalgamer 51 commissions hospitalières en huit commissions régionales et à des modifications prévues du régime de santé, a suscité un vif intérêt et entraîné la présentation de douzaines de pétitions à la Chambre. Le chef de l'Opposition, Danny Cameron, a qualifié ce projet de loi d'exemple frappant de l'arrogance du gouvernement libéral et de son manque de respect pour la démocratie. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1992, aucune des commissions actuelles n'a plus de juridiction, et la loi transfère au ministre le contrôle temporaire et la gestion de l'activité et des affaires des 51 commissions hospitalières de la province dans la mesure où elles touchent les hôpitaux et les services hospitaliers. Pendant une période transitoire de trois mois, le ministre de la Santé, M. King, pourrait, de fait, être l'administrateur unique de chaque hôpital et de chaque centre de santé.

Pendant les débats du Comité plénier, les partis d'opposition, menés par Dennis Cochrane (Petitcodiac), chef du Parti progressiste-conservateur, ont tenté de faire opposition au projet de loi en présentant de nombreux amendements et en exigeant de nombreux votes par appel nominal. Après cinq heures de débats, le projet de loi était renvoyé à la Chambre sans amendement.

L'une des lois importantes à recevoir la sanction royale est le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi scolaire*, dont l'objet était de clarifier la responsabilité et l'autorité de créer et d'organiser les commissions scolaires et de révoquer certains programmes supplémentaires. Le projet de loi 22, *Loi abrogeant la Loi sur la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick*, abolissait la Commission et transférait les responsabilités de celle-ci aux hôpitaux régionaux.

Le projet de loi 42, *Loi de 1992 sur la gestion des dépenses*, modifié et adopté après trois heures de débats et trois votes par appel nominal, a été lu une troisième fois le 1<sup>er</sup> mai. Cette loi tente d'équilibrer le droit des employés à la négociation collective et la nécessité de restrictions budgétaires :

- Les unités de négociation dont les contrats ne prévoient aucune autre augmentation salariale après l'expiration du gel salarial d'une année mis en vigueur l'année dernière pourront retourner à une négociation normale à la fin du gel.
- Les groupes de négociation à qui il est toujours dû des augmentations salariales après l'expiration du gel salarial mis en vigueur l'année dernière auront jusqu'à l'automne 1992 pour négocier une prolongation de leur convention collective. Une telle prolongation vise à incorporer une autre période de restriction salariale de deux années, suivie du rétablissement des augmentations salariales reportées. S'il arrivait qu'un des groupes de négociation en question soit incapable de négocier une prolongation de sa convention collective qui satisfasse à ses besoins, il aura l'option d'annuler le reste de la convention collective et de retourner à de pleines négociations collectives.
- Un groupe de négociation qui décide qu'il ne veut ni négocier une prolongation de sa convention collective en vigueur ni annuler la période restante de sa convention collective pour retourner à la table de négociation se verra imposer par la mesure législative une autre période de restriction salariale.

Au moment de rédiger ces lignes, le projet est toujours au Feuilleton et Avis en attendant de recevoir la Sanction royale.

## Allocations et services aux députés

Sur les 66 motions privées présentées par des députés, une des motions de l'Opposition officielle demandait au gouvernement d'envisager une réduction de 10 p. 100 du salaire des députés et de 20 p. 100 de celui des ministres. Cette motion a été amendée par le gouvernement avant adoption, l'ensemble de la question (salaires, indemnités et avantages des députés) ayant été renvoyé pour étude au Comité d'administration de l'Assemblée législative.

En 1991, première année du gel imposé par le gouvernement sur les salaires dans la Fonction publique, les députés ont accepté un gel de leur indemnité sessionnelle annuelle de 35 807 \$ en faisant remarquer que les législateurs devaient donner le ton lorsqu'ils demandaient aux habitants du Nouveau-Brunswick de se serrer la ceinture. Dans le sens de la politique de contraintes du gouvernement, l'indemnité sessionnelle de 1992 des députés est restée inchangée.

Loredana Catalli Sonier  
greffière adjointe (procédure)

Diane Taylor Myles  
agent de recherche et de planification

## Colombie-Britannique

La première session de la 35<sup>e</sup> législature a été convoquée le mardi 17 mars 1992. Elle a débuté par l'élection de Joan L. Sawicki à la présidence de l'Assemblée législative. Elle est la deuxième femme à occuper cette charge en Colombie-Britannique.

Soixante-quinze députés ont pris place à la Chambre le jour de la reprise des travaux, comparativement à 69 députés lors de la 34<sup>e</sup> législature, à

la suite d'une redistribution électorale dans la province qui est entrée en vigueur le jour des élections, soit le 17 octobre 1991. Vingt-six des 75 députés provinciaux ont été réélus et 49 ont été élus pour la première fois. Le Cabinet compte 18 ministres, dont sept femmes. Les néo-démocrates ont récolté 51 sièges, les libéraux, 17 et les créditistes, six. Un député siège en tant qu'indépendant.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a indiqué les domaines auxquels il compte accorder la priorité et qui doivent également être la priorité de chaque habitant de la Colombie-Britannique, soit : un gouvernement ouvert tel que le définit la nouvelle *Freedom of Information and Privacy Act*; la modification de la *Members' Conflict of Interest Act*; l'établissement d'un mécanisme indépendant pour l'examen des salaires, avantages sociaux, pensions et allocations de fin de service de l'ensemble des députés provinciaux et l'élargissement du mandat du Bureau de l'Ombudsman.

Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à assurer la prospérité et la diversité économiques, considérant qu'il s'agit là du meilleur moyen de contribuer au financement des programmes sociaux, de santé et d'éducation à l'intention des résidents de la Colombie-Britannique. Il a donc annoncé les mesures qu'il compte prendre en ce sens :

- investir massivement dans l'avenir de l'arboriculture fruitière;
- protéger les intérêts de ceux qui vivent des pêches sur la côte Ouest;
- accroître la promotion du programme d'achat en Colombie-Britannique;
- établir un Comité du Cabinet sur les sociétés d'État;
- créer des emplois dans les économies locale et régionale de la province;
- assurer une croissance équilibrée et durable pour l'ensemble des collectivités;

- obtenir une aide financière supplémentaire de la part du gouvernement fédéral pour le projet TRIUMF-KOAN, un centre scientifique national en Colombie-Britannique;
- préparer une nouvelle Loi sur le ministère du Tourisme;
- maintenir le filet de la sécurité sociale dans la province;
- améliorer les programmes GAIN;
- procéder à un vaste examen des programmes et des services axés sur la famille et les enfants;
- remédier à la pénurie de logements à prix abordable en exigeant des gouvernements locaux qu'ils prévoient, dans leurs plans communautaires officiels, des logements locatifs abordables et des logements destinés à répondre à des besoins particuliers;
- améliorer les services d'aide juridique tout en réduisant les coûts.

Le discours du Trône décrit diverses autres initiatives prévues par le nouveau gouvernement néo-démocrate et met l'accent sur des mesures qui se prolongeront au-delà de son premier mandat : le projet An 2000; la réduction des obstacles financiers à l'enseignement postsecondaire; la recherche sur le sida; la promotion des soins de santé et l'endiguement des coûts; la réduction des déchets; un nouveau code d'aménagement des forêts; la création d'un Conseil de l'énergie de la Colombie-Britannique; et la mise sur pied de la Commission des ressources et de l'environnement, qui sera dirigée par Stephen Owen, l'ancien Ombudsman.

#### Comités

La Chambre a constitué treize comités permanents particuliers pour la session actuelle. De plus, deux comités spéciaux ont été établis, l'un chargé des affaires constitutionnelles et l'autre de la nomination d'un ombudsman.

Le Comité permanent particulier des comptes publics a examiné les rapports annuels du Vérificateur général, les comptes publics de la province et les demandes de conservation et d'élimination des documents du gouvernement sur deux ans.

Le début de la 35<sup>e</sup> Législature a été marqué par une innovation, soit la division du Comité des approvisionnements en deux sections. La section A se compose de 22 députés choisis par la Chambre, qui siégeront dans la salle de comité Douglas Fir et la section B siègera simultanément à la Chambre.

Les articles du Règlement applicables au Comité des approvisionnements s'appliqueront aux deux sections du Comité des approvisionnements.

Dans les cinq jours de séance précédant le dépôt du Budget des dépenses principal, le leader parlementaire de l'opposition officielle et le leader parlementaire du troisième parti peuvent conjointement aviser, par écrit, le leader parlementaire du gouvernement des trois budgets ministériels qu'ils ont l'intention d'examiner à la section B du Comité des approvisionnements et, sur réception d'un tel avis par écrit, le leader parlementaire du gouvernement confirmera par écrit que les trois dits budgets ministériels seront examinés par cette section.

Tous les budgets seront déférés à la section B, à l'exception des budgets qui seront déférés à la section A, sur une motion du leader parlementaire du gouvernement.

Trente minutes avant l'heure normale d'ajournement de la Chambre, le président du Comité A fera rapport à la Chambre. Si ce rapport inclut le dernier vote sur un budget ministériel particulier, une fois ce rapport présenté à la Chambre, le gouvernement disposera d'un maximum de dix minutes, et chaque parti d'opposition d'un maximum de cinq minutes, pour résumer les débats du Comité à propos du budget ministériel examiné, ces résumés

devant être présentés dans l'ordre suivant : (1) Troisième parti; (2) Opposition officielle; et (3) Gouvernement.

Joan Molsberry  
Greffière de comité

## *Chambre des communes*

Être Canadien, qu'est-ce que ça signifie et comment envisageons-nous l'avenir de notre pays? Voilà des questions qui ont beaucoup alimenté les délibérations à la Chambre des communes au début de 1992. Des discussions et des débats spéciaux sur la Constitution ont eu lieu à la Chambre, au sein de comités parlementaires et ailleurs tandis que nous cherchions à définir nos priorités devant la menace que constitue la perte de ce qui a longtemps servi à nous définir et de ce que nous chérissons tant : nos ressources, nos programmes sociaux et notre tolérance mutuelle.

Les travaux des subsides ont pris une bonne partie du temps du Parlement. Le 25 février, le ministre des Finances, **Don Mazankowski**, présentait son premier budget depuis qu'il occupe cette charge. Après le débat de quatre jours qui a suivi la présentation du budget, soit le 11 mars, la motion «Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement» a été adoptée à 120 voix contre 82.

Le Budget des dépenses principal pour l'exercice 1992-1993 a été déposé le 27 février, et le budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'exercice 1991-1992, le 9 mars. Les deux budgets ont ensuite été soumis au comité permanent compétent. Alors qu'elle ne l'avait jamais fait auparavant, la Chambre des communes a publié cette année un document intitulé «Répartition des dépenses budgé-

taires», qui donne un aperçu détaillé de ses dépenses. Ce document interne n'avait jusque là servi qu'à guider le Comité de la gestion et des services aux députés dans son examen des prévisions budgétaires de la Chambre, mais une ébauche de celui-ci ayant fait cette année l'objet d'une fuite, il a par la suite été rendu public. Le président, le greffier de la Chambre, l'administrateur et le sergent d'armes ont témoigné devant le Comité permanent de la gestion de la Chambre à trois reprises pour expliquer les renseignements que renferment ce document et le Budget des dépenses.

Un élément clé du processus d'attribution au gouvernement des fonds dont il a besoin pour mener à bien ses travaux réside dans les journées de l'opposition ou jours désignés pour les subsides, période au cours de laquelle l'opposition établit l'ordre du jour et a l'occasion de montrer pourquoi les subsides devraient être refusés. Par conséquent, au moment où l'exercice allait se terminer et où un nouveau allait commencer, une bonne partie du temps de la Chambre a aussi été consacrée à l'examen des motions présentées, soit une dizaine environ. À l'exception d'une seule, toutes ont été rejetées ou le débat à leur sujet a pris fin.

En raison de la possibilité à laquelle il est souvent fait allusion que le gouvernement soit défait au moment de la mise aux voix d'une motion de subsides et que des élections doivent par conséquent être convoquées, celui-ci rejette la plupart des motions de subsides. Cependant, une motion proposée par le NPD le 12 février a été jugée tellement importante qu'elle a été adoptée après que les amendements proposés par le gouvernement et les Libéraux y eurent été apportés. En voici lecture :

Que cette Chambre appuie les efforts du gouvernement en vue d'aboutir à tout accord final du GATT qui :

- prévoit le maintien de programmes viables et efficaces de

gestion des approvisionnements, car ces derniers représentent un élément essentiel de la politique agricole canadienne;

- protège la capacité du Canada, au moyen d'une clarification de l'article XI, de contrôler en termes réels les importations de lait, d'oeufs, d'oeufs d'incubation, de poulets et de dindes, ainsi que de denrées contenant surtout des produits dont l'approvisionnement est assuré par une politique de gestion;
- permet au Canada de conserver l'Entente du Nid de Corbeau dont l'adoption est nécessaire pour assurer le développement des exploitations agricoles canadiennes des prairies et qui continue d'être nécessaire pour assurer la viabilité de cette région et du pays;
- réduit les subventions à l'exportation car elles portent un dur coup aux producteurs agricoles canadiens; et
- exige des gouvernements participants, en collaboration avec les industries affectées et à leur demande, qu'ils produisent une évaluation de ses répercussions; et

Que cette Chambre demande au premier ministre, dans l'intérêt des producteurs canadiens de lait, d'oeufs et de volailles, de s'engager personnellement dans les négociations du GATT en rencontrant le président des États-Unis et le président de la Communauté européenne afin de recueillir leur appui, et de le faire en collaboration avec d'autres pays qui partagent la position canadienne de renforcement et de clarification de l'article XI du GATT.

La menace que font peser des pays étrangers sur nos ressources semblant aller s'accroissant chaque jour, la Chambre a tenu des débats d'urgence ou des débats spéciaux pour discuter de la question. L'épuisement des ressources en morue auxquelles ont accès les pêcheurs de l'Atlantique explique en partie la décision qui a été

prise par la Chambre le 19 février, en raison d'une surpêche par des navires étrangers, de tenir un débat d'urgence sur la situation des pêches dans les provinces de l'Atlantique. Après que le gouvernement américain eut rendu une décision préliminaire selon laquelle les prix des gouvernements provinciaux pour le bois débité consistent en ce que les États-Unis considèrent comme des subventions appelant des droits compensateurs, un débat spécial a eu lieu sur la situation à laquelle fait maintenant face l'industrie du bois d'oeuvre. À la veille du sommet de Rio de Janeiro prévu pour juin, soit le 7 mai, la Chambre a débattu la motion suivante : «Que la Chambre prenne note de la position canadienne à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement».

L'événement le plus alarmant, cependant, est peut-être celui qui a déclenché le débat d'urgence du 5 mai sur la nécessité d'une réaction nationale et immédiate à la violente manifestation qui a eu lieu à Toronto le 4 mai 1992. Ce jour-là, des manifestations vraisemblablement attribuables à une frustration générale au sujet des conditions dans lesquelles vivent les groupes minoritaires ont éclaté, de toute évidence à la suite des émeutes qu'a provoquées à Los Angeles l'acquiescement de quatre policiers accusés d'avoir battu Rodney King. De nombreux Canadiens ont soudain été forcés de se demander si nous ne sommes pas aux prises avec les mêmes difficultés que les Américains et si le racisme qui semble exister aux États-Unis n'est pas aussi répandu au Canada, pays reconnu à l'échelle internationale pour sa tolérance et son amour de la paix.

Parmi les discussions sur tous ces problèmes difficiles, la Constitution est demeurée un sujet de choix. Au moment où le pays célébrait le 10<sup>e</sup> anniversaire du rapatriement de la Constitution et l'adoption d'une *Charte des droits et libertés*, les députés et le gouvernement débattaient de

nouvelles modifications à la Constitution. Au début de février, la Chambre décidait, du consentement unanime des députés, de siéger cinq soirs «à la seule fin de permettre aux députés de faire des exposés sur les résultats des discussions qu'ils ont tenues avec les électeurs de leur circonscription concernant la question constitutionnelle». Les motions ayant donné lieu à ces discussions autorisaient également les députés à déposer tous les documents visant à étayer leurs exposés, ces exposés et documents étant réputés avoir été renvoyés au Comité mixte permanent chargé d'étudier les propositions du gouvernement en vue du renouvellement du Canada (Comité Beaudoin-Dobbie).

Le Comité Beaudoin-Dobbie a déposé son rapport final auprès du greffier, tard le 28 février, après que ses membres eurent tenu de longues et difficiles discussions. Figuraient parmi ses principales recommandations au sujet de la Constitution : l'ajout d'une clause Canada; l'ajout d'une clause reconnaissant le Québec comme société distincte; l'ajout de clauses reconnaissant le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale; l'ajout d'une clause autorisant les provinces à soumettre des listes de candidats à la Cour suprême; une modification du partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces; la reconnaissance de la compétence exclusive des gouvernements provinciaux à l'égard de la formation de la main-d'oeuvre, et de celle du Québec, à l'égard de la culture; l'apport de précisions au sujet des accords relatifs à l'immigration; la possibilité pour les provinces de ne pas participer à des programmes cofinancés et de recevoir une juste compensation en contrepartie; l'ajout de dispositions au sujet d'un pacte social et d'une union économique et l'inscription dans la Constitution de conférences annuelles des premiers ministres sur les questions économiques et sociales.

En outre, les négociations constitutionnelles se sont poursuivies au-delà du Parlement, des conférences ayant eu lieu dans diverses régions du pays au sujet de bon nombre des propositions mises de l'avant par le Comité Beaudoin-Dobbie. Les ministres des Affaires intergouvernementales, les premiers ministres provinciaux et d'autres intéressés se sont également réunis pour essayer d'arriver à un accord. À la Chambre, le gouvernement a déposé un document intitulé «Exposé du projet de loi sur le référendum au Canada» avant de présenter le projet de loi C-81, *Loi référendaire*. Le débat qui a entouré le projet de loi a été bref, des motions ont été adoptées à toutes les étapes en vue de l'attribution d'une période de temps, les chicanes au sujet de la procédure ont été nombreuses et comme il était impossible d'obtenir le consentement unanime au sujet d'une motion visant l'application des résultats de la mise aux voix d'une motion aux autres à l'étape du rapport, la Chambre a siégé jusqu'à 23 h le 3 juin pour procéder à 30 votes distincts par appel nominal. Le projet de loi a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes le 4 juin et attend maintenant l'approbation du Sénat.

La Chambre a en outre adopté les projets de loi suivants : C-13, *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; C-21, *Loi sur le compte de service et de réduction de la dette*; C-36, *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; C-54, *Loi modifiant la Loi sur les Offices de commercialisation des produits de ferme*, C-67, *Loi sur la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales*; et C-78, *Loi modifiant certaines lois relativement aux personnes handicapées*. Les projets de loi suivants ont reçu la sanction royale : C-5, *Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique*; C-12, *Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel*; C-

15, *Loi relative aux cessions d'aéroports*; C-31, *Loi modifiant la Loi sur l'extradition*; C-32, *Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada*; C-33, *Loi sur le cabotage*; C-35, *Loi corrective de 1991*; C-53, *Loi sur les mesures économiques spéciales*; C-56, *Loi limitant les dépenses publiques*; C-57, *Loi modifiant le Régime de pensions du Canada*; C-60, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*; C-61, *Loi de 1992-1993 sur le pouvoir d'emprunt*; C-64, *Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*; C-65, *Loi de crédits n° 4 pour 1991-1992*; C-66, *Loi de crédits n° 1 pour 1992-1993*; C-68, *Loi modifiant la Loi sur la concurrence (commercialisation à paliers multiples et vente pyramidale)*; C-77, *Loi modifiant la Loi sur la défense nationale*; C-328, *Loi instituant la Semaine nationale de la fonction publique*; et S-2, *Loi de 1991 sur la Convention Canada-Finlande en matière d'impôts sur le revenu, Loi de 1991 sur la Convention Canada-Tchécoslovaquie en matière d'impôts sur le revenu, Loi de 1991 sur la Convention Canada-Mexique en matière d'impôts sur le revenu et Loi de 1991 sur la Convention Canada-Mexique sur l'échange de renseignements fiscaux.*

Le chemin que parcourent les projets de loi à la Chambre a été quelque peu modifié au cours de cette période. Suite à l'adoption du vingt-huitième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, le Règlement a été modifié de manière à ce que l'examen d'un projet de loi, comme c'était le cas avant que des modifications n'y soient apportées en 1991, soit confié à des comités législatifs spéciaux devant être établis dans les cinq jours de séance suivant le début du débat sur la deuxième lecture, plutôt qu'à des comités législatifs permanents. Des changements ont

également été apportés aux règles concernant les substituts des membres des comités et les priorités d'usage des salles de comité.

Les règles régissant la conduite des affaires émanant des députés à la Chambre ont aussi été remaniées. Suite à l'adoption du vingt-quatrième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, la procédure de vote a été modifiée de sorte que le simple député qui a présenté le projet de loi ou la motion faisant l'objet d'un vote est le premier à voter. Dans son vingt-septième rapport, déposé le 11 mars et adopté le 29 avril, le Comité de la gestion de la Chambre recommandait des modifications au Règlement au sujet des tirages au sort qui ont lieu périodiquement pour déterminer quelles affaires émanant des députés seront débattues à la Chambre. Plus précisément, le nombre d'inscriptions à la liste de priorité des affaires émanant des députés est passé de 20 à 30; des tirages ont désormais lieu avant que le nombre des inscriptions tombe à 15 plutôt qu'à 10, et le nombre des affaires faisant l'objet d'un vote qui figurent sur la liste de priorité est passé de six à 10 (cinq projets de loi et cinq motions). Le Comité a attribué la nécessité de tirages au sort plus fréquents à l'augmentation du nombre de jours désignés pour l'étude des affaires émanant des députés et au fait que les débats sur les affaires qui font l'objet d'un vote ne durent que trois heures au plus. Une augmentation du nombre des affaires faisant l'objet d'un vote et des inscriptions à la liste de priorité pourrait avoir pour résultat des tirages moins fréquents.

L'adoption d'autres rapports du Comité de la gestion de la Chambre a modifié la façon dont la Chambre des communes nous est présentée. Il était recommandé dans le vingt-deuxième rapport :

Que le cadrage soit élargi pendant la Période des questions afin que les téléspectateurs puissent voir l'ensemble de la Chambre et en saisir

l'ambiance; lorsque le Président se lève, il faudrait montrer toute la Chambre et, lorsque c'est un député qui se lève, il conviendrait d'élargir le cadrage.

Le 29 avril, après un long et compliqué débat, la Chambre a adopté ces changements à titre expérimental pour 20 jours de séance. Le 5 juin, le Comité a déposé son quarante-troisième rapport dans lequel il proposait que l'expérience du nouveau cadrage se poursuive jusqu'au 6 novembre et que la Chambre essaie également d'utiliser un cadrage plus large au cours des votes. Ce rapport a été adopté le 8 juin.

Le Comité s'est aussi attaqué à la question de la radiodiffusion des réunions des comités de la Chambre. Il a en effet recommandé dans son vingt-troisième rapport :

- Que la transmission sonore fournie par la Chambre des communes des séances publiques de comité puisse être enregistrée.
- Que la transmission sonore de toutes les séances publiques de comité soit mise à la disposition des députés, de leur personnel et de la Tribune de la presse qui se trouvent sur la colline du Parlement, et puisse être utilisée à des fins de diffusion.
- Que la Chambre des communes commence par équiper une salle de comité pour la diffusion des délibérations, et que les délibérations de tous les comités qui se réunissent dans cette salle soient enregistrées intégralement, que les enregistrements soient mis à la disposition des médias et qu'ils soient diffusés sur la Chaîne parlementaire.
- Que l'enregistrement des délibérations de comité soit fait par ou pour la Chambre des communes, et sous la responsabilité et la supervision directe du personnel de la Chambre. Les mêmes lignes directrices et règlements qui régissent actuellement la diffusion des

travaux de la Chambre doivent s'appliquer, compte tenu des modifications que l'aménagement physique de la pièce nécessite.

- Que la date de la séance du comité apparaisse à l'écran en tout temps en caractères lisibles.
- Que la décision à savoir quels comités se réuniront dans cette salle soit prise par les leaders parlementaires ou, en cas de dissension, par le Comité permanent de la gestion de la Chambre.
- Que tous les comités de la Chambre, soit les comités permanents, législatifs et spéciaux, soient autorisés à se réunir dans la pièce spécialement équipée pour y faire télédiffuser leurs séances, à condition que la priorité soit accordée aux comités auxquels la Chambre n'a pas ordonné de faire télédiffuser une séance quelconque ou un groupe de séances.

Depuis l'adoption de ce rapport, le 27 mars, plusieurs comités ont saisi l'occasion qui leur était offerte de diffuser leurs travaux : le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général dans le cadre de son examen des affaires Christine Lamont et David Spencer; le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées dans le cadre de son enquête sur l'intégration économique des personnes handicapées; le Comité permanent de l'environnement dans le cadre de son étude de l'appauvrissement de la couche d'ozone; le Comité permanent des comptes publics dans le cadre de son étude de chapitres du Rapport du vérificateur général portant sur le projet COSICS ou ayant pour titres Innovation et cadre de contrôle parlementaire et La gestion des parcs automobiles; le Comité mixte spécial chargé de la teneur du projet de loi C-43, *Loi sur les conflits d'intérêts chez les parlementaires*; le Comité législatif sur le projet de loi C-81, *Loi référendaire*; le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigra-

tion dans le cadre de son étude du Programme d'immigration des gens d'affaires; et le Comité permanent des forêts et des pêches dans le cadre de son examen du Budget des dépenses principal du Ministère.

Après le dépôt du rapport en quatre volumes de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, le 13 février, la Chambre a mis sur pied un Comité spécial sur la réforme électorale à qui elle a confié l'examen des suggestions de la Commission. Ce comité composé de huit membres, «...habilité à entreprendre une étude exhaustive du rapport de la Commission Royale...», aura tous les pouvoirs d'un comité permanent de la Chambre des communes conformément aux articles 108(1), 120 et 121 du Règlement, et examinera, aux fins d'en faire rapport, les recommandations de la Commission au sujet des nouvelles limites des dépenses électorales, de l'attribution de sièges à la Chambre des communes aux autochtones, de campagnes électorales plus courtes, de la réglementation des affaires internes des partis politiques, de l'octroi d'une aide financière pour recruter plus de femmes, de l'enregistrement de tous les partis nationaux, et de stimulants financiers destinés à permettre à un plus grand nombre de particuliers d'accéder à des postes politiques. La motion portant création du comité ne comportait aucune échéance pour la présentation du rapport.

En reconnaissance de la contribution à l'histoire canadienne d'un grand homme, Louis Riel, la Chambre a adopté le 10 mars une motion spéciale dont voici le texte :

Que la Chambre note que le peuple métis de la terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest a pris, au moyen des structures et des procédures démocratiques, les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et protéger les vies, les droits et les biens de la population de la rivière Rouge;

Que la Chambre note que, en 1870, sous le leadership de Louis Riel, les Métis de la rivière Rouge ont adopté une Liste des droits;

Que la Chambre note que, en se fondant sur cette Liste des droits, Louis Riel a négocié les conditions d'admission de la terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest dans le Dominion du Canada;

Que la Chambre note que ces conditions d'admission font partie de la *Loi sur le Manitoba*;

Que la Chambre note que, après avoir négocié l'entrée du Manitoba dans la Confédération, Louis Riel a été élu à trois reprises à la Chambre des communes;

Que la Chambre note que, en 1885, Louis Riel a payé de sa vie le fait qu'il était à la tête d'un mouvement qui a lutté pour le maintien des droits et libertés du peuple métis;

Que la Chambre note que la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et confirme les droits existants - ancestraux ou issus de traités - des Métis;

Que la Chambre note que, depuis la mort de Louis Riel, le peuple métis honore sa mémoire et poursuit son oeuvre dans la lutte honorable pour le respect de ces droits;

Que la Chambre reconnaisse le rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba et sa contribution à la Confédération; et

Que la Chambre appuie de ses actions la véritable atteinte, tant en principe qu'en pratique, des droits constitutionnels du peuple métis.

Le congé d'été approchant à grands pas, la Chambre accélérera sans doute ses travaux puisqu'elle siégera pendant des heures prolongées et cherchera ce faisant à terminer l'examen des projets de loi.

**Barbara Whittaker**

Direction des recherches pour le Bureau